

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRODUITS RESIN PRO ET DES CARTES CADEAUX SUR LE SITE INTERNET resinpro.fr

Version N°2 du 1er septembre 2022

Les présentes Conditions Générales de Vente détaillent les règles applicables à la vente des Produits RESIN PRO, formations et des Cartes Cadeaux proposés par RESIN PRO sur le site resinpro.fr (le « Site »).

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente, notamment celles en vigueur pour les ventes dans les entrepôts RESIN PRO.

Il est précisé que l'achat de Produits RESIN PRO, formations et/ou de Cartes Cadeaux est subordonné à la lecture attentive et à l'acceptation préalables des présentes Conditions Générales de Vente que tout Utilisateur s'engage à respecter.

1. QUELQUES DÉFINITIONS POUR MIEUX COMPRENDRE DE QUOI IL EST QUESTION ICI

« Client » : désigne un Utilisateur titulaire d'un Compte.

« Commande » : désigne l'achat de Produits RESIN PRO, formations et/ou de Cartes Cadeaux réalisé par le Client sur le Site via son Compte.

« Compte » : désigne l'espace créé via le Site, exclusivement réservé à un Utilisateur et permettant l'accès à certaines Prestations, dont l'achat de Produits RESIN PRO et de Cartes Cadeaux.

« Conditions Générales des Services RESIN PRO » : désigne les [conditions générales](#) de souscription, de vente et/ou de location, selon le cas, des Services RESIN PRO.

« Conditions Générales d'Utilisation » ou « CGU » : désigne les conditions générales d'utilisation du Site qui régissent les relations entre RESIN PRO et les Utilisateurs s'agissant de l'accès et/ou de l'utilisation du Site, à l'exclusion de tout autre document.

« Conditions Générales de Vente » ou « CGV » : désigne le présent document qui régit les relations entre RESIN PRO et les Utilisateurs s'agissant de l'achat de Produits RESIN PRO, formations et de Cartes Cadeaux sur le Site, à l'exclusion de tout autre document.

« Conditions Générales de le Site » : désigne les [conditions générales d'utilisation](#) de le Site.

« Fournisseur » : désigne tout fournisseur des Produits RESIN PRO.

« Identifiants » : désignent l'adresse email de l'Utilisateur et son mot de passe pour accéder à son Compte.

« RESIN PRO » : désigne la société RESIN PRO France, Société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé n° 4 Allée du Marais de Condé 60510 Rochy-Condé, immatriculée sous le numéro RCS de Beauvais Lille n°842 797 722, , propriétaire du Site, et détentrice, notamment, des droits de propriété intellectuelle y afférents.

« Mentions Légales » : désignent les [mentions légales](#) du Site.

« Politique de protection des données à caractère personnel » : désigne la [politique de traitement des données à caractère personnel de RESIN PRO](#).

« Produits » : désignent l'ensemble des produits proposés à la vente sur le site.

« PSP » : désigne le ou les prestataires externes de services de paiement, partenaires de RESIN PRO, mettant à disposition de ce dernier un système de paiement sécurisé en ligne pour les paiements des Commandes.

« Ressources RESIN PRO » : désigne les informations publiées et les outils proposés par RESIN PRO sous toutes formes (notamment textes, images, plans, vidéos, logiciels) sur le Site telles que des questions/réponses, des renseignements, des propositions de partenariats, des articles, des dossiers, des idées/conseils, des tutoriels, des magazines, des catalogues et des newsletter ainsi que des outils de simulation/d'estimation, de création d'un Projet en lien avec les Prestations et, plus généralement avec l'amélioration de l'habitat.

« Rubriques » : désigne les différentes catégories figurant sur le Site dans lesquelles sont classés des contenus proposés sur le Site, regroupés, le cas échéant, par thématique.

« Services » : désignent l'ensemble des services proposés sur le Site, les services de commande par téléphone et qui sont listés sur le Site dans la Rubrique « SERVICES ». Les Services comprennent les Services RESIN PRO et les Services Partenaires.

« Services RESIN PRO » désigne les Services proposés par RESIN PRO sur le Site et soumis aux Conditions Générales de Services RESIN PRO.

« Services Partenaires » désigne les Services de Partenaires proposés sur le Site et qui sont soumis aux Conditions des Partenaires.

« Site » : désigne le site <https://www.resinpro.fr/>.

« Utilisateur » : désigne, sauf mention contraire, toute personne accédant directement ou indirectement au Site.

2. SUR QUOI PORTENT LES CGV ?

Les CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de l'Utilisateur dans le cadre de l'achat des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux via le Site, ainsi que les rôles et responsabilités de RESIN PRO dans le cadre de la fourniture desdits Produits RESIN PRO, formations et Cartes Cadeaux.

3. DES CGV À ACCEPTER IMPÉRATIVEMENT !

La lecture et l'acceptation sans réserve des présentes CGV sont impératives et conditionnent toute Commande.

A cette fin, l'Utilisateur doit disposer de la pleine capacité juridique lui permettant de contracter les présentes CGV pour toute Commande.

Le Client prend connaissance des CGV en cliquant sur l'onglet « Conditions générales & Politique de données personnelles » situé en bas de chaque page du Site et, au plus tard, dans le formulaire de Commande.

Lors de la passation d'une Commande, le Client est invité à lire attentivement les CGV et les accepte en cochant la case « J'accepte les CGV » et en cliquant sur le bouton « valider ».

Le clic de validation donne valeur contractuelle électronique et prouve que le Client a bien pris connaissance de l'intégralité de ces CGV et des obligations qui lui incombent.

L'Utilisateur peut à tout moment consulter, télécharger au format PDF ou imprimer les CGV en vigueur, disponibles sur chaque page du Site en cliquant sur l'onglet « Conditions générales & Politique de données personnelles ». Les CGV applicables à une Commande sont, dans tous les cas, adressées au Client concerné au format PDF par email à l'adresse email indiquée dans son Compte.

4. QUELLE EST LA DURÉE DES CGV ?

Les présentes CGV sont conclues, suivant leur acceptation pour l'entière durée d'exécution de toute Commande réalisée sur la base desdites CGV et des éventuelles garanties associées aux Produits RESIN PRO concernés par la Commande, sauf en cas de résolution/résiliation ou force majeure.

5. QUELLE VERSION DES CGV EST-ELLE APPLICABLE ?

Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la validation d'une Commande, sauf dispositions légales contraires.

6. COMMENT LES CGV SONT-ELLES MODIFIÉES ?

RESIN PRO se réserve le droit, à tout moment, d'apporter aux CGV toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles notamment pour s'adapter à l'évolution réglementaire, législative et jurisprudentielle, ainsi qu'aux évolutions du Site, des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux qui y sont proposés.

Ces modifications n'impacteront pas les Commandes déjà passées, lesquelles demeurent régies par les CGV dans leur version existante au moment de la validation de la Commande.

RESIN PRO s'engage à en informer les Utilisateurs dans les meilleurs délais sur la première page du Site ou par email à l'adresse email de l'Utilisateur concerné communiquée.

Aussi, RESIN PRO invite l'Utilisateur à lire attentivement les CGV avant chaque nouvelle Commande.

En cas de désaccord avec les modifications des CGV, l'Utilisateur a la possibilité de ne pas passer de nouvelle Commande, voire de supprimer son Compte selon la procédure décrite dans les [CGU](#).

7. PRÉCISIONS SUR LES PRODUITS RESIN PRO ET LES CARTES CADEAUX PROPOSÉS À LA VENTE SUR LESITE

7.1. Sur les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux

7.1.1. Généralités

Le Site permet à l'Utilisateur d'obtenir des informations sur les Produits RESIN PRO, formations, les Cartes Cadeaux et les offres d'achat associées ainsi que la possibilité de les acheter en ligne sur le Site.

Seuls les Produits RESIN PRO, formations et les Cartes Cadeaux proposés à la vente sur le Site au jour de sa consultation par l'Utilisateur peuvent faire l'objet d'un achat en ligne.

7.1.2. Prix

Les prix des Produits RESIN PRO, formations et des Cartes Cadeaux sur le Site :

- sont indiqués « Toutes Taxes Comprise » (TTC), la Taxe sur la Valeur Ajoutée est celle en vigueur sur le territoire français au jour de la passation de la Commande ;

Les prix appliqués sont ceux qui sont visibles sur le Site au moment de la passation de la Commande.

Sauf indication expresse contraire, les prix des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux indiqués sur le Site ne comprennent pas les frais de livraison.

Le cas échéant, le montant forfaitaire de participation aux frais de livraison sera communiqué à l'Utilisateur sur le récapitulatif de sa Commande du Client avant sa validation et ce, dans les conditions de livraison prévues à l'article « LIVRAISON » des CGV.

7.2 Sur tous les Produits RESIN PRO

7.2.1. Caractéristiques des Produits RESIN PRO

Chaque Produit RESIN PRO vendu sur le Site est accompagné d'une fiche descriptive comportant ses caractéristiques essentielles, fiche que l'Utilisateur est invité à lire attentivement avant toute Commande.

RESIN PRO fait ses meilleurs efforts pour que les visuels des Produits RESIN PRO (en ce compris les photographies, les vidéos, les dessins, les schémas représentant les Produits RESIN PRO) soient les plus fidèles possibles.

Toutefois, RESIN PRO ne peut garantir une similitude parfaite entre le visuel figurant sur le Site et les Produits RESIN PRO effectivement proposés à la vente (notamment s'agissant du rendu des couleurs, des matières, etc.).

En conséquence, les visuels de Produits RESIN PRO n'ont pas de valeur contractuelle.

L'Utilisateur est invité à se référer à la fiche descriptive de chaque Produit RESIN PRO pour en connaître les caractéristiques précises.

7.2.2. Disponibilité des Produits RESIN PRO

Les Produits RESIN PRO sont proposés dans la limite des stocks disponibles et, en particulier, selon la disponibilité des Produits RESIN PRO en entrepôt.

« Ce produit n'est pas vendu en ligne actuellement », notamment, signifie que le Produit RESIN PRO n'est pas disponible à la vente sur le Site.

Il est néanmoins précisé que le simple fait d'ajouter un Produit RESIN PRO dans le panier ne vaut pas validation de la Commande, dans la mesure où il est possible que le Produit RESIN PRO devienne indisponible entre le moment de son ajout dans le panier et la validation de la Commande par l'Utilisateur.

Aussi, si RESIN PRO fait ses meilleurs efforts pour mettre à jour les stocks disponibles de Produits RESIN PRO, il peut arriver qu'un Produit RESIN PRO disponible lors de la validation de la Commande, s'avère en réalité indisponible (erreur de stocks, stocks réduits à la suite de Produits RESIN PRO livrés dans le cadre de la mise en jeu de garanties ou du service après-vente, etc.).

8. COMMENT PASSER UNE COMMANDE ?

En se connectant sur le Site, un Entrepôt de rattachement est automatiquement proposé au Client. Le Client peut choisir de modifier ce Entrepôt de rattachement.

Il est rappelé que les prix affichés sur le Site tiennent compte du Entrepôt de rattachement proposé ou sélectionné par le Client.

Préalablement à toute Commande, l'Utilisateur déclare que l'achat de tout Produit RESIN PRO et de toute Carte Cadeau est destiné à un usage privé et personnel, à l'exclusion de toute finalité commerciale, concurrente ou toute autre finalité susceptible de nuire à RESIN PRO.

L'Utilisateur s'engage, tout au long du processus de Commande, à fournir des données exactes et à jour (notamment s'agissant de ses coordonnées : adresse email, numéro de téléphone, etc.) et à les modifier si nécessaire. RESIN PRO ne sera notamment pas responsable en cas de Commande non validée, non exécutée ou mal exécutée en raison d'une information manquante ou inexacte.

8.1 Processus de passation de Commande

8.1.1. Sélection des Produits RESIN PRO, des Cartes Cadeaux et validation du panier

L'Utilisateur qui souhaite passer Commande sélectionne le ou les Produit(s) RESIN PRO, formation(s) et/ou le ou les Carte(s) Cadeaux de son choix, ainsi que la quantité et, le cas échéant la taille et la/les options parmi celles proposées sur le Site, et les ajoute à son panier en cliquant sur le bouton « Ajouter au panier ».

Il est entendu que le Client est seul responsable du choix des Produits RESIN PRO, formations et Cartes Cadeaux objet d'une Commande et de leur adéquation à ses besoins.

A tout moment le Client peut :

- vérifier les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux ajoutés à son panier en cliquant sur la Rubrique « Panier » ;
- poursuivre sa sélection de Produits RESIN PRO et de Cartes Cadeaux en cliquant sur le bouton « Continuer mes achats » ;
- finaliser sa Commande en cliquant sur le bouton « Valider mon panier ».

L'Utilisateur a la possibilité de modifier ou de supprimer en tout ou partie son panier avant de le valider.

8.2.2. Connexion et/ou création d'un Compte

Si ce n'est déjà fait, l'Utilisateur est invité à se connecter à son Compte en cliquant sur la Rubrique « Me connecter » proposée ou continuez vos achats en tant qu'invité.

A défaut de disposer d'un Compte, l'Utilisateur est invité à en créer un et puis à s'y connecter ou continuez vos achats en tant qu'invité.

8.2.3. Choix du mode et des conditions de livraison et création/connexion au Compte

Après avoir cliqué sur le bouton « Valider mon panier », l'Utilisateur choisit :

- le mode de livraison de sa Commande (par exemple : retrait en Entrepôt, livraison en point relais et/ou livraison à domicile pour les Produits RESIN PRO) ;
- les conditions de livraison telles que l'adresse, la date et/ou le créneau (jour/heure) de livraison, etc. ;

parmi ceux proposés par RESIN PRO.

Les différents modes et conditions de livraison sont détaillés à l'article « LIVRAISON » des CGV.

8.2.4. Récapitulatif de la Commande et validation

Afin d'accéder au récapitulatif de la Commande avant de la valider, l'Utilisateur est invité à cliquer sur le bouton « Continuer ».

Un récapitulatif de la Commande est alors présenté à l'Utilisateur, lequel reprendra notamment les informations relatives aux Produits RESIN PRO et aux Cartes Cadeaux sélectionnés, à leur prix et aux conditions de livraison/retrait avec les coûts associés, et le total à payer.

L'Utilisateur a la possibilité de modifier ou de supprimer en tout ou partie sa Commande.

Après avoir vérifié le récapitulatif de sa Commande sous sa seule responsabilité, et afin de la valider et procéder à son paiement, l'Utilisateur clique sur le bouton « Valider ma Commande ».

8.2.5. Choix du mode de paiement

Le Client sélectionne alors le mode de paiement parmi ceux proposés, valide les CGV et renseigne, le cas échéant, les données de paiement requises. Les différents modes de paiement sont détaillés à l'article « Paiement de la Commande » des présentes CGV.

8.2.6. Acceptation des CGV et paiement

Le Client doit impérativement prendre connaissance et accepter les CGV et cliquer ensuite sur le bouton « Commande avec obligation du paiement », clic emportant validation du paiement et acceptation définitive de la Commande (sous réserve du droit de rétractation ouvert à l'Utilisateur, conformément à l'article « CGV »).

8.2.7. Confirmation de Commande et facture

Une confirmation provisoire de la Commande, comportant notamment le récapitulatif de la Commande, dont le numéro de Commande attribué, est présentée à l'Utilisateur sur le Site.

Le Client reçoit un premier email lui indiquant que sa Commande est en attente de validation.

RESIN PRO se réserve le droit de ne pas accepter la Commande dans les cas suivants :

- indisponibilité de tout ou partie des Produits RESIN PRO et/ou des Cartes Cadeaux objet de la Commande ;
- litige(s) existant(s) avec le Client, y compris en cas de non-paiement total ou partiel d'une ou plusieurs Commande(s) précédente(s) du Client ;
- suspicion objective de fraude ;
- refus d'autorisation de paiement par les organismes/partenaires bancaires, celle-ci devant intervenir dans un délai de sept (7) jours à compter du paiement en ligne pour les paiements en carte bancaire ou via un compte Paypal ;
- erreur manifeste de prix, quand celui-ci est considéré comme dérisoire par rapport à la valeur du Produit, suite notamment à une erreur de paramétrage, conformément à la jurisprudence considérant qu'il n'y a pas eu de rencontre des volontés sur le prix tel que l'exige l'article 1583 du Code civil.

Sauf refus de Commande dans ces cas susvisés notifié par email et emportant invalidation de la Commande, le Client recevra une confirmation définitive de sa Commande, comportant toujours le récapitulatif de sa Commande, à l'adresse email qu'il aura renseigné sur son Compte.

Le contrat de vente entre le Client et RESIN PRO est formé lors de la confirmation définitive de la Commande.

La facture de la Commande sera adressée par email au Client.

ARTICLE 9. COMMENT S'EFFECTUE LE PAIEMENT ?

RESIN PRO propose deux modes de paiement pour payer une Commande : au comptant ou par financement.

Selon la nature et la quantité des Produits RESIN PRO et/ou des Cartes Cadeaux commandé(e)(s) et/ou le mode de livraison, certains moyens de paiement peuvent être exclus.

Le Client ne peut ainsi bénéficier que des moyens de paiement proposés lors du choix du mode de paiement de la Commande.

9.1. Paiement au comptant

RESIN PRO propose plusieurs moyens de paiement au comptant :

- par carte bancaire ;
- par compte PAYPAL
- virement bancaire : la confirmation de paiement arrive généralement dans quelques jours.
- mandats administratifs

Ces moyens de paiement sont alternatifs, de sorte qu'ils ne pourront pas être cumulés pour une même Commande.

9.1.1. Carte bancaire

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une Commande sont les suivantes : CB, VISA, MASTERCARD ou AMERICAN EXPRESS.

Le paiement par toute autre carte bancaire, y compris les e-carte bleue, n'est pas accepté sur le Site.

Pour effectuer son paiement par carte bancaire, le Client est renvoyé automatiquement vers la page de paiement sécurisé d'un PSP.

Pour payer sa Commande par carte bancaire, le Client doit fournir un certain nombre de données bancaires tels que le nom du titulaire de la carte, le numéro de la carte et, suivant le type de carte, la date d'expiration ainsi que le numéro de cryptogramme.

Toutes les données bancaires saisies font l'objet d'un traitement sécurisé et sont immédiatement cryptées : elles sont automatiquement chiffrées et adressées en mode sécurisé au serveur du PSP, sans passer par RESIN PRO.

Le Client est, en particulier, invité à s'assurer de la sécurisation du paiement, en vérifiant dans la barre d'adresse du navigateur que l'adresse commence bien par « https ».

Les données bancaires sont uniquement accessibles au PSP, afin qu'il puisse se mettre en relation avec la banque du Client. A aucun moment, RESIN PRO ne peut accéder aux données bancaires. Les données de paiement sont transmises au PSP le jour de la Commande.

9.1.2. Paypal

La solution Paypal est un mode de paiement permettant de payer en ligne sans avoir à saisir les données de sa carte bancaire. Le Client doit avoir au préalable activé ce service auprès de sa banque, sous réserve que cette dernière propose un tel service. A défaut, le Client ne pourra pas utiliser le moyen de paiement Paypal.

En cas de choix de ce mode de paiement, le Client est dirigé vers la plateforme de paiement Paypal et ce sont les conditions générales d'utilisation de Paypal qui s'appliquent. Pour effectuer le paiement par Paypal, le Client saisit son numéro de téléphone ou son adresse email et est redirigé vers son espace bancaire pour régler la Commande.

Le montant de la Commande sera automatiquement débité du compte Paypal du Client. Paypal traite le paiement sans diffuser les données bancaires à RESIN PRO.

9.2. Paiement par financement

9.2.1. 3x Scalapay (paiement de la Commande en 3 fois par carte bancaire à partir de 0 € jusqu'à 1500 € pour une Commande)

Le partenaire SCALAPAY SAS, société de droit français, ayant son siège social à Paris (France) au 33 rue Lafayette 75009 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 887 683 118, et dont le numéro de TVA FR 17 887683118, dûment représentée par son représentant légal, de RESIN PRO propose au Client la solution de paiement « 3x Scalapay » qui permet de payer une somme de 0 € à 1500 € en 3 fois avec sa carte bancaire.

Conditions

Cette offre est réservée aux particuliers (personnes physiques majeures) résidant en France et titulaires d'une carte bancaire VISA ou MASTERCARD possédant une date de validité supérieure à la durée du financement choisie.

Modalités de souscription

Après avoir terminé sa Commande, le Client clique sur le bouton « paiement en 3x Scalapay par carte bancaire ».

Le Client est alors redirigé vers la page internet « 3x avec Scalapay affichant le récapitulatif détaillé de la Commande et la demande de financement personnalisée, que le Client doit ensuite valider.

Le Client saisit des informations personnelles (le nom et prénom, l'adresse email, le numéro de téléphone) ou, si le Client dispose d'un compte 3x avec Scalapay, le Client s'identifie au moyen des identifiants de connexion liés à son compte 3x Scalapay. Le Client doit prendre

connaissance des conditions générales de paiement en plusieurs fois d Scalapay auxquelles il souhaite souscrire, conditions qui sont fournies au Client par Scalapay sous format PDF afin que le Client puisse les lire, les imprimer, les enregistrer et les accepter. Le Client notifie ensuite son acceptation électronique par la case à cocher correspondante.

Le Client reconnaît que le « confirm » vaut consentement à contracter et constitue une acceptation

irrévocable et sans réserves des conditions générales de paiement en plusieurs fois.

Le Client recevra de la part d'Scalapay un email de confirmation de l'enregistrement de sa demande de financement.

Scalapay se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de financement en 3x Scalapay.

Pour toutes demandes relatives à la demande de financement « 3xScalapay », le Client pourra contacter les conseillers SCALAPAY SASU -Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
33 Rue La Fayette 75009 Paris 9 France
ou directement depuis le site <https://www.scalapay.com/fr>.

9.2.3. Généralités liées au remboursement des paiements par financement

Les remboursements dans le cadre de l'exercice du droit de rétraction, du changement d'avis ou d'annulation de la Commande à crédit donneront lieu à un remboursement égal à la totalité des sommes versées par le Client, c'est à dire au prix d'achat des Produits RESIN PRO et/ou des Cartes Cadeaux objet de la Commande avec les intérêts payés des Produits RESIN PRO et/ou des Cartes Cadeaux acheté(e)s et des frais éventuels de livraison.

Si le retour porte sur une partie des Produits RESIN PRO, formations et/ou des Cartes Cadeaux commandés à crédit, le montant du remboursement portera uniquement sur le Produit RESIN PRO, formations ou la Carte Cadeau retourné(e) et les frais éventuels de livraisons y afférents, hors les intérêts échus à la date d'annulation partielle de la Commande qui resteront dus par le Client.

ARTICLE 10. LIVRAISON

11.1. Généralités

La livraison s'entend du transfert au Client de la possession physique du Produit RESIN PRO. Les cartes-cadeaux sont un code sur un e-voucher et sont envoyées à l'e-mail spécifié par le client.

11.1.1. Modes de livraison

Plusieurs modes de livraison des Produits RESIN PRO peuvent être proposés par RESIN PRO : livraison à domicile (par colis postal ou par transporteur spécialisé), livraison en point relais, retrait en entrepôt.

La livraison interviendra à l'adresse que le Client aura indiquée/sélectionné(e) au moment de la passation de la Commande.

Les différents modes de livraison ouverts aux Produits RESIN PRO sont présentés, à titre purement indicatif, dans chaque fiche descriptive.

Les modes de livraison ouverts effectivement à la Commande (en fonction notamment de la nature et du type de Produits RESIN PRO sélectionnés, du lieu de livraison, etc.) seront précisés lors de la passation de ladite Commande.

En particulier, l'ensemble des Produits RESIN PRO faisant l'objet d'une même Commande pourront faire l'objet d'un mode de livraison différencié.

Au moment de l'expédition ou de la mise à disposition en Entrepôt de tout ou partie de la Commande, le Client recevra par email, un message de confirmation de l'expédition ou de la mise à disposition, selon le cas, de sa Commande.

Un numéro de colis pourra être attribué à la livraison de tout ou partie de la Commande. A défaut, la livraison de la Commande sera identifiée via le numéro de Commande.

Délai de livraison

Les délais de livraison sont indiqués en jours ouvrés c'est-à-dire hors week-end et hors jours fériés légaux français.

Les délais de livraison courent :

- à compter du lendemain du paiement effectué par carte bancaire;
- à compter de la validation du arrivée du virement bancaire.

La livraison, en tant que telle, ne pourra pas être réalisée les week-ends et les jours fériés légaux en France sauf dérogation accordée par RESIN PRO et indiquée expressément dans le récapitulatif de la Commande.

RESIN PRO s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect de la date limite ou du créneau de livraison indiqué(e). Dans l'hypothèse où RESIN PRO serait informée d'un retard de livraison, RESIN PRO s'engage à en avertir le Client dans les meilleurs délais.

En cas de dépassement du délai de livraison, non imputable au Client et hors cas de force majeure, le Client peut conformément à la procédure légale prévue à l'article L.216-6 du Code de la consommation, sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts :

- notifier à RESIN PRO la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que RESIN PRO s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil ;
- résoudre le contrat de vente si, après avoir mis en demeure RESIN PRO d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai ; le contrat de vente est considéré comme résolu à la réception par RESIN PRO de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que RESIN PRO ne se soit exécuté entre-temps ;
- le Client peut immédiatement résoudre le contrat de vente lorsque (i) RESIN PRO refuse de livrer la Commande ou lorsqu'il est manifeste qu'elle ne livrera pas la Commande ; (ii) lorsque RESIN PRO n'exécute pas son obligation de livraison de la Commande à la date ou à l'expiration du délai de livraison indiqué au Client et que délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat de vente (cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat de vente ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat de vente).

En cas de résolution du contrat de vente dans les cas susvisés, la Commande concernée sera alors intégralement remboursée au Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours suivants la date à laquelle le contrat de vente a été dénoncé.

Si la livraison est en cours au moment de la réception par RESIN PRO de la demande d'annulation du Client, le Client aura toujours la possibilité d'annuler la Commande en refusant la livraison.

Si le Client a toutefois accepté la livraison, RESIN PRO :

- mettra à la disposition du Client, un bordereau de retour et indiquera les modalités de retour RESIN PRO ;
ou
- adressera au Client un transporteur pour venir récupérer les Produits RESIN PRO.

RESIN PRO procédera au remboursement des Produits RESIN PRO concernés ainsi que des frais de retour associés dans les quatorze (14) jours suivants la date à laquelle le contrat de vente a été dénoncé.

11.1.2. Frais de livraison

L'ensemble des informations sur les frais de livraison des Produits RESIN PRO sont accessibles via le lien suivant :

<https://resinpro.fr/pages/pays-de-livraisons/>

11.2. Conditions spécifiques

11.2.1. Livraison des Produits RESIN PRO par voie postale

La livraison du colis est effectuée à l'adresse de livraison renseignée par le Client lors de la Commande en main propre avec ou sans signature ou dans la boîte aux lettres du destinataire. Un numéro de suivi sera adressé au Client par email.

En cas d'absence le jour de la livraison et si la taille du colis ne permet pas la remise en boîte aux lettres, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres.

Concernant les livraisons à domicile, dès que le destinataire est absent, nous ne faisons pas de deuxième relivraison. En effet, grâce à l'outil Predict, le destinataire est averti la veille de l'arrivée de son colis ainsi que le jour même, où nous indiquons l'heure exacte de livraison (un délai d'une heure).

Sur le mail et/ou SMS que notre client reçoit, s'il est absent le jour de la livraison, il a la possibilité de modifier jusqu'à 1 heure avant la livraison :

- reprogrammer la date de livraison (jusqu'à 6 jours)
- livraison dans le point de relais de son choix
- livraison à un voisin

Le colis sera conservé dans le point relais pendant quinze (15) jours.

La Commande sera retournée à RESIN PRO à l'issue de ce délai. RESIN PRO pourra également, à sa discrétion, proposer au Client une nouvelle livraison du colis.

Le Client sera alors invité à se rapprocher directement de RESIN PRO, soit par téléphone au numéro 03

44 07 72 41 soit par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante :

<https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/> pour convenir d'une nouvelle livraison, à la discrétion de RESIN PRO.

A défaut d'une nouvelle livraison convenue ou en cas de nouvelle absence lors de la relivraison, RESIN PRO procédera à l'annulation de la Commande l'annulation de tout ou partie de la Commande comportant le/les Produits RESIN PRO concerné(s) et au remboursement (hors frais de port) dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la réception par RESIN PRO de la demande d'annulation de la Commande, ainsi suivants la réception du retour du colis complet et dans son état d'origine.

11.2.3. Livraison des Produits RESIN PRO en point relais Chronopost

La livraison du colis est effectuée à l'adresse du point relais choisi par le Client parmi ceux proposés lors de la Commande.

Dès la prise en charge du colis contenant la Commande, un numéro de suivi du colis sera fourni au Client dans l'email l'informant de l'expédition de la Commande.

Le Client pourra suivre l'avancée du cheminement du colis selon les modalités indiquées par email.

La livraison au point relais dépend de ses horaires d'ouverture et de sa capacité à pouvoir réceptionner le colis au moment de la livraison. En cas de fermeture du point retrait sélectionné lors de la Commande ou de refus de celui-ci de réceptionner le colis, la livraison sera effectuée dans un autre point retrait proche de celui initialement sélectionné. L'adresse de ce nouveau point retrait ainsi que ses horaires d'ouverture seront précisées par e-mail.

Le Client sera averti de l'arrivée du colis au point relais par un email récapitulant les informations relatives audit point de retrait (notamment son adresse et les horaires d'ouverture) et par SMS.

Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée au destinataire pour pouvoir récupérer le colis.

Le colis sera conservé dans le point relais pendant quinze (15) jours.

Passé ce délai, la Commande sera retournée à RESIN PRO. RESIN PRO procédera alors au remboursement des Produits RESIN PRO concernés ainsi que des frais de retour dans les quatorze (14) jours suivants la réception du retour du colis complet et dans son état d'origine.

ARTICLE 12. CONFORMITÉ DE LA COMMANDE

Les dispositions du présent article s'appliquent en plus de la garantie légale de conformité rappelée à l'article « GARANTIE DE CONFORMITÉ ».

RESIN PRO délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5 du Code de la consommation.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

[...Article L217-5

Modifié par Ordonnance n°2021-1247 du 29 septembre 2021 - art. 9

I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Conformément à l'article 21 de l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021, ces dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2022]

[...Article L216-1 Version en vigueur depuis le 01 octobre 2021

Modifié par Ordonnance n°2021-1247 du 29 septembre 2021 - art. 8

Le professionnel délivre le bien ou fournit le service à la date ou dans le délai indiqué au consommateur,

conformément au 3° de l'article L. 111-1, sauf si les parties en conviennent autrement.

Pour l'application du présent titre, on entend par délivrance d'un bien, le transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien. Dans le cas d'un bien comportant des éléments numériques, la délivrance inclut également la fourniture de ces éléments au sens de l'article L. 224-25-4.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de délivrance ou de fourniture, le professionnel délivre le bien ou fournit le service sans retard injustifié et au plus tard trente jours après la conclusion du contrat.

Le présent chapitre s'applique également à la fourniture d'un contenu numérique sur un support matériel servant exclusivement à son transport.

Conformément à l'article 21 de l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021, ces dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2022].

De plus, conformément à:

"Arrêté du 18 décembre 2014 relatif aux informations contenues dans les conditions générales de vente en matière de garantie légale

Article 3 / Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015":

Les conditions générales de vente des contrats de consommation font figurer dans un encadré les mentions selon lesquelles, lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

-bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

-peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation ;

-est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

Ce même encadré rappelle que la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Il rappelle, enfin, que le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Lors de la réception ou du retrait de tout ou partie de la Commande et avant le départ du transporteur, le cas échéant, le Client peut (facultatif) procéder à l'ouverture du colis et à sa vérification, tant en ce qui concerne la conformité que la quantité des Produits RESIN PRO objets de la Commande. Le client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

En cas de livraison sans signature, le Client, après avoir bien vérifié le colis, pourra ainsi ne pas accepter le colis.

En cas de livraison avec signature, le Client signera à cet effet un bon de retrait, de livraison ou de transport.

12.1. Refus de la livraison/du retrait

Si le Client ne souhaite pas conserver les Produits RESIN PRO, la procédure à suivre est la suivante :

- refuser la livraison des Produits RESIN PRO;

- envoyer une demande via le formulaire accessible par le lien suivant: <https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/> ou par téléphone au numéro 03 44 07 72 41/info@resinpro.fr , en précisant bien le numéro de la Commande concernée.

Une nouvelle expédition desdits Produits RESIN PRO se fera dans la limite de la disponibilité des stocks. A défaut, RESIN PRO procédera à l'annulation de la Commande relativement aux Produits RESIN PRO non disponibles et à son remboursement dans les quatorze (14) jours suivants la décision d'annulation. Les frais de retour seront pris en charge par RESIN PRO.

Si le Client constate que les Produits RESIN PRO livrés sont non-conformes, mais souhaite quand même accepter la livraison, la procédure à suivre est la suivante :

- envoyer une demande via le formulaire accessible par le lien suivant: <https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/> ou par téléphone au numéro 03 44 07 72 41/info@resinpro.fr , en précisant bien le numéro de la Commande concernée.

Une nouvelle expédition desdits Produits RESIN PRO se fera dans la limite de la disponibilité des stocks. A défaut, RESIN PRO procédera à l'annulation de la Commande relativement aux Produits RESIN PRO non disponibles et à son remboursement dans les quatorze (14) jours suivants la décision d'annulation. Les frais de retour seront pris en charge par RESIN PRO.

12.2. Avant la première utilisation ou mise en marche des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux

RESIN PRO recommande expressément de procéder à une lecture attentive des notices et documents joints aux Produits RESIN PRO livrés ou retirés.

Le cas échéant, RESIN PRO rappelle au Client l'importance du port des équipements de protection individuels lors de l'utilisation de Produits RESIN PRO.

12.3. En cas de questions sur un Produit RESIN PRO

RESIN PRO met à la disposition du Client un service d'assistance :

- par email à destination de l'assistance technique en cliquant sur la Rubrique « Nous contacter » ;
- par téléphone au numéro suivant 06 45 82 56 74.

Ce service d'assistance est en mesure d'apporter au Client tous les renseignements utiles à une mise en service et une utilisation sans danger des Produits RESIN PRO objets d'une Commande.

ARTICLE 13. RÉTRACTATION

ARTICLE 13. RÉTRACTATION

13.1. Principe

Article L222-7 Version en vigueur depuis le 23 février 2017

Modifié par LOI n°2017-203 du 21 février 2017 - art. 7

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Le délai pendant lequel peut s'exercer le droit de rétractation court à compter du jour où :

1° Le contrat à distance est conclu ;

2° Le consommateur reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L. 222-6, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au 1°.

Une fois que le consommateur a émis le souhait de se rétracter (possible jusqu'à 14 jours après réception de la commande), il a de nouveau 14 jours pour renvoyer la dite commande (article L.222-7 du Code de la consommation).

13.3 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client peut utiliser le bordereau type de rétractation ou tout autre moyen (papier libre) comportant sa décision de rétractation sans ambiguïté et l'adresser avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours susmentionné à RESIN PRO :

- soit par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante : <https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/>;
- soit par email à l'adresse info@resinpro.fr
- par téléphone au numéro suivant 06 45 82 56 74.

RESIN PRO accuse réception de la demande de rétractation du Client par email / par téléphone.

13.4. Modalités de retour des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux

13.4.1. Généralités

Si la décision de rétractation du Client parvient à RESIN PRO avant que la Commande concernée n'ait été préparée, RESIN PRO procèdera alors à l'annulation immédiate de tout ou partie de la Commande concernée.

Si la décision de rétractation du Client parvient à RESIN PRO après que la Commande concernée ait été préparée, deux possibilités :

- le colis concerné n'a pas encore été livré : alors RESIN PRO informera le Client qu'il doit refuser le colis ;
- le colis concerné a été livré (y compris dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas refusé le colis en dépit de l'invitation de RESIN PRO à le faire), RESIN PRO mettra à la disposition du Client, par email, un bordereau de retour et indiquera l'adresse de retour des Produits RESIN PRO et/ou des Cartes Cadeaux et le mode de livraison du retour.

Le Client disposera alors d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la communication de sa décision de se rétracter pour retourner les Produits RESIN PRO livrés concernés.

Une fois que le consommateur a émis le souhait de se rétracter (possible jusqu'à 14 jours après réception de la commande), il a de nouveau 14 jours pour renvoyer la dite commande (article L.222-7 du Code de la consommation) à l'exception du droit "changement d'avis" décrit ci-dessous.

Afin de faciliter la gestion des retours et notamment de permettre à RESIN PRO de s'assurer du transport des Produits RESIN PRO dans les meilleures conditions, les Produits RESIN PRO livrés devront être retournés, selon les modalités indiquées par RESIN PRO, dans leur emballage d'origine (facultatif), accompagnés de l'ensemble des accessoires et notices, être en bon état esthétique et de fonctionnement, et accompagnés de la facture correspondante.

Plusieurs modalités de retour peuvent être proposées par RESIN PRO (la Poste, transporteur spécialisé, point relais, retrait entrepôt).

Les modalités de retour sont généralement les mêmes que celles de la livraison du colis concerné.

Dans tous les cas, les modalités de retour sont déterminées par RESIN PRO à sa seule discrétion.

Le Client doit ainsi prendre contact avec de RESIN PRO aux coordonnées de contact indiquées à l'article « CONTACT » des présentes CGV afin que RESIN PRO puisse organiser le retour.

L'attention du Client est attirée sur le fait que le délai habituel de traitement d'un retour, jusqu'à sa réception par les entrepôts de RESIN PRO, est de dix (10) jours ouvrés.

13.4.2. Retour en Entrepôt

Le Client pourra rendre les Produits RESIN PRO dans l'entrepôt de son choix parmi ceux indiqués par RESIN PRO aux jours et horaires d'ouverture dudit Entrepôt.

13.4.3. Retour par la Poste ou par un transporteur

En cas de retour par voie postale, une étiquette de retour à coller sur le colis/la lettre sera transmise par email par RESIN PRO. Le Client pourra alors confier son colis/sa lettre à la Poste, et utiliser le numéro d'expédition du colis pour suivre le retour.

En cas de retour par un transporteur spécialisé, une fois la demande enregistrée par RESIN PRO, le Client est contacté par le transporteur en charge de récupérer le colis dans un délai de trois (3) jours ouvrés afin de convenir d'un rendez-vous. Le rendez-vous ne pourra avoir lieu que du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, hors jours fériés légaux français. RESIN PRO demandera alors au Client de lui adresser une photographie des Produits, RESIN PRO faisant l'objet du retour avant ledit rendez-vous avec le transporteur en charge de récupérer le colis. Un email est envoyé au Client pour confirmer la réception du Produit RESIN PRO retourné par les services RESIN PRO.

13.4.4. Retour en point relais

Une étiquette de retour à coller sur le colis sera transmise par RESIN PRO. L'étiquette comprend un numéro de suivi permettant au Client de consulter l'avancée de son retour.

Le Client peut ensuite déposer son colis dans le point relais de son choix parmi ceux proposés par RESIN PRO.

Un email est envoyé au Client pour confirmer la réception des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux par RESIN PRO.

13.5. Remboursement

Le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, au plus tard dans les quatorze (14) jours calendaires à compter de la date à laquelle RESIN PRO est informée de la décision du Client de se rétracter.

En cas de retour partiel de la Commande (une partie seulement des Produits RESIN PRO sont retournés), les frais de livraison engagés par le Client seront remboursés, déduction faite des frais de livraison.

Le remboursement effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour que le remboursement soit effectué par un autre moyen de paiement.

En cas de paiement par financement, en cas d'annulation de la Commande avec l'accord du RESIN PRO ou de

l'exercice de son droit légal de rétractation dans les 14 jours, la Cession de créance sera résolue de plein droit. Dans une telle hypothèse, RESIN PRO donnera instruction – dans le cadre du Contrat de prestation de services de gestion et de paiement signé avec SCALAPAY - au Cessionnaire sur son espace personnel de l'interface SCALAPAY de restituer les montants déjà payés par le Client. Le Vendeur notifiera au Client par tout moyen sa libération des sommes restant dues au titre de la cession de créance. Le montant du remboursement sera déterminé en fonction des échéances de paiement déjà versées par le Client, dans les conditions prévues dans les Conditions Générales. La somme correspondant au remboursement réalisé par le Cessionnaire pour le compte du Cédant sera déduite du compte SCALAPAY du Cédant.

Toutefois, pour être remboursé, les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux doivent impérativement se trouver dans leur emballage d'origine et être en parfait état de revente.

13.6. Conséquences de l'exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-27 du Code de la consommation, l'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire sauf si le contrat accessoire a été exécuté avant la fin du délai de rétractation.

ARTICLE 14. CHANGEMENT D'AVIS

A titre commercial, RESIN PRO permet à tout Client de retourner un Produit RESIN PRO ou une Carte Cadeau dans un délai de (6) six mois suivant l'expiration du délai de rétractation indiqué à l'article « RETRACTATION » des présentes CGV.

« Arrêté du 18 décembre 2014 relatif aux informations contenues dans les conditions générales de vente en matière de garantie légale :

...-est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion...».

Pour exercer ce droit au changement d'avis, le Client fait part de sa décision sans ambiguïté à RESIN PRO :

- soit par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante ; <https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/> soit via son Compte en cliquant sur la Rubrique "Retourner un produit" ;
- soit par email à l'adresse info@resinpro.fr
- par téléphone au numéro suivant 06 45 82 56 74.

RESIN PRO accuse réception de la demande de rétractation du Client par email/ par téléphone.

Les modalités de retour pour changement d'avis des Produits RESIN PRO concernées sont identiques aux modalités de retour pour rétractation indiquées à l'article « RÉTRACTATION » des CGV.

En cas de paiement comptant, le remboursement sera effectué sur la carte bancaire d'origine du Client.

En cas de paiement par financement, en cas d'annulation de la Commande avec l'accord du RESIN PRO ou de l'exercice de son droit légal de rétractation dans les 14 jours, la Cession de créance sera résolue de plein droit. Dans une telle hypothèse, RESIN PRO donnera instruction – dans le cadre du Contrat de prestation de services de gestion et de paiement signé avec SCALAPAY - au Cessionnaire sur son espace personnel de l'interface SCALAPAY de restituer les montants déjà payés par le Client. Le Vendeur notifiera au Client par tout moyen sa libération des sommes restant dues au titre de la cession de créance. Le montant du remboursement sera déterminé en fonction des échéances de paiement déjà versées par le Client, dans les conditions prévues dans les Conditions Générales. La somme correspondant au remboursement réalisé par le Cessionnaire pour le compte du Cédant sera déduite du compte SCALAPAY du Cédant.

Le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées relativement à l'article retourné, y compris les frais de livraison.

Le Client doit uniquement avoir manipulé et inspecté l'article objet du retour d'une manière qui lui serait également permise en Entrepôt, avec toute la précaution nécessaire.

ARTICLE 16. GARANTIES – SAV

16.1. Garanties

légales 16.1.1.

Généralités

RESIN PRO garantit le Client conformément aux dispositions légales, et garantit ainsi le Client des défauts de conformité et des vices cachés pour les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux ayant fait l'objet d'une Commande dans les conditions ci-dessous.

Sont exclus de garantie les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés par le Client. La garantie ne prendra pas en charge les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux endommagés lors du transport après la livraison ou du fait d'une mauvaise utilisation.

16.1.2. Garantie de conformité

Tous les Produits RESIN PRO et toutes les Cartes Cadeaux bénéficient de la garantie légale de conformité conformément aux articles L217-3 à L. 217-20 du Code de la Consommation, permettant au Client de renvoyer sans frais les biens livrés non conformes.

Article L217-3 du Code de la Consommation :

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L.

216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Article L.217-4 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis

conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Article L.217-5 du Code de la consommation : « I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. ».

Article L.217-6 du Code de la consommation :

« Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. ».

Article L.217-7 du Code de la consommation :

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la

durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. ».

Article L.217-8 du Code de la consommation :

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

Article L.217-9 du Code de la consommation :

« Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.

Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur. ».

Article L.217-10 du Code de la consommation :

« La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien. »

Article L.217-11 du Code de la consommation :

« La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement. ».

Article L.217-12 du Code de la consommation :

« Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable. »

Article L.217-13 du Code de la consommation :

« Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur,

un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur. »

Article L.217-14 du Code de la consommation :

« Le consommateur a droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat dans les cas suivants : 1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité ;

2° Lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande du consommateur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;

3° Si le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;

4° Lorsque la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au vendeur de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. »

Article L.217-15 du Code de la consommation :

« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision d'obtenir une réduction du prix du bien.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du bien délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité. »

Article L.217-16 du Code de la consommation :

« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision de résoudre le contrat. Il restitue les biens au vendeur aux frais de ce dernier. Le vendeur rembourse au consommateur le prix payé et restitue tout autre avantage reçu au titre du contrat.

Si le défaut de conformité ne porte que sur certains biens délivrés en vertu du contrat de vente, le consommateur a le droit à la résolution du contrat pour l'ensemble des biens, même ceux non couverts par le présent chapitre, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il accepte de garder les seuls biens conformes.

Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 217-1, prévoyant la vente de biens et, à titre accessoire, la fourniture de services non couverts par le présent chapitre, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble du contrat. En outre, dans le cas d'une offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a le droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.

Les obligations respectives des parties au contrat, mentionnées à l'article L. 224-25-22 et relatives aux conséquences de la résolution pour les contenus numériques et les services numériques, sont applicables à la résolution du contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques. ».

Article L.217-17 du Code de la consommation :

« Le remboursement au consommateur des sommes dues par le vendeur au titre de la présente sous-section est effectué dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi par le consommateur et au plus tard dans les quatorze jours suivants.

Le vendeur rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire. »

Article L.217-18 du Code de la consommation :

« Les mises à jour d'un bien comportant des éléments numériques sont régies par la présente sous-section. Pour l'application de la présente sous-section, on entend par mises à jour, les mises à jour ou les modifications visant à maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités du bien, y compris les mises à jour de sécurité, que ces mises à jour soient nécessaires ou non au maintien de la conformité du bien. »

Article L.217-19 du Code de la consommation :

« I.-Le vendeur veille à ce que le consommateur soit informé et reçoive les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des biens :

1° Durant une période à laquelle le consommateur peut légitimement s'attendre, eu égard au type et à la finalité des biens et éléments numériques et compte tenu des circonstances et de la nature du contrat, dans le cas d'une opération de fourniture unique du contenu numérique ou du service numérique ;

2° Durant une période de deux ans à compter du moment où les biens comportant des éléments numériques ont été délivrés, lorsque le contrat de vente prévoit la fourniture continue du contenu numérique ou du service numérique pendant une certaine période ;

3° Durant la période pendant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat lorsque celui-ci en prévoit la fourniture continue pendant une durée supérieure à deux ans.

II.-Lorsque le consommateur n'installe pas, dans un délai raisonnable, les mises à jour mentionnées au I, le vendeur n'est pas responsable des défauts de conformité résultant uniquement de la non-installation des mises à jour concernées, à condition que :

1° Le vendeur ait informé le consommateur de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de leur non-installation par le consommateur ; et

2° La non-installation ou l'installation incorrecte par le consommateur des mises à jour ne soit pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies au consommateur. »

Article L.217-20 du Code de la consommation :

« S'agissant des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du bien, le vendeur respecte les conditions suivantes :

1° Le contrat autorise le principe de telles mises à jour et en fournit une raison valable ;

2° Le vendeur informe le consommateur, de manière claire et compréhensible, raisonnablement en avance et sur un support durable, de la mise à jour envisagée en lui précisant la date à laquelle elle intervient ;

3° La mise à jour est effectuée sans coût supplémentaire pour le consommateur ;

4° Le vendeur informe le consommateur que celui-ci est en droit de refuser la mise à jour ou, le cas échéant, de la désinstaller, si la mise à jour a une incidence négative sur son accès au contenu numérique ou à son utilisation de ceux-ci.

Dans ce dernier cas, la résolution du contrat est de droit et sans frais pour le consommateur, dans un délai maximal de trente jours, à moins que la mise à jour n'ait qu'une incidence mineure pour lui. Le consommateur ne peut toutefois résoudre le contrat si le vendeur lui a proposé de conserver le contenu numérique ou le service numérique sans modification, y compris au moyen d'une désinstallation de la mise à jour, et si ce dernier demeure en conformité dans les conditions prévues à la présente section.

Lorsque le consommateur exerce son droit à la résolution du contrat, les dispositions des articles L. 217-16 et L. 217-17 s'appliquent.

Le présent article n'est pas applicable en cas d'offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2. ».

Arrêté du 18 décembre 2014 relatif aux informations contenues dans les conditions générales de vente en matière de garantie légale - Article 3 - Version en vigueur depuis le 01 janvier

2015 JORF n°0298 du 26 décembre 2014

RESIN PRO est également tenue des conditions générales de vente des contrats de consommation prévues aux arrêts du 18 décembre 2014 relatif aux informations contenues

dans les conditions générales de vente en matière de garantie légale - Article 3 - Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015.

Les conditions générales de vente des contrats de consommation font figurer dans un encadré les mentions selon lesquelles, lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

Ce même encadré rappelle que la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Il rappelle, enfin, que le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

16.1.3. Garantie des vices cachés

RESIN PRO est également tenue des vices cachés de tout Produit RESIN PRO objet d'une Commande dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du Code civil.

Article 1641 du Code Civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1642 du Code civil : « Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même. »

Article 1643 : « Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie. »

Article 1644 : « Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »

« Article 1645 : Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur. »

Article 1646 : « Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. »

Article 1647 : « Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur. ».

Article 1648 du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents. »

16.1.4. Dispositions communes

Les garanties légales de conformité et de vices cachés sont indépendantes de toute garantie commerciale qui pourrait par ailleurs avoir été souscrite.

Si le Client constate un défaut de conformité ou un vice caché, il est invité à exercer la garantie légale de conformité ou la garantie légale des vices cachés, selon le cas, en prenant préalablement contact avec RESIN PRO soit par mail à l'adresse info@resinpro.fr soit par téléphone au 03 44 07 72 41.

16.2. Garanties commerciales éventuelles

Certains Produits RESIN PRO peuvent éventuellement bénéficier de garanties commerciales.

Ces garanties commerciales et leurs conditions d'application sont fixées par le Fournisseur ou RESIN PRO. Elles sont facultatives et ne se substituent pas aux garanties légales.

Les garanties commerciales sont donc susceptibles d'être différentes (durée, étendue, etc.) en fonction des Produits RESIN PRO et des Fournisseurs.

Le délai de garantie commence à courir à compter de la délivrance des Produits RESIN PRO.

De manière générale, RESIN PRO indique que ne sont pas couverts par la garantie commerciale offerte par les Fournisseurs :

- les dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation et/ou à un défaut d'entretien du Produit RESIN PRO ;
- les dysfonctionnements liés à l'usure normale des Produits RESIN PRO et le remplacement des accessoires, pièces d'usure et consommables ;
- les dégradations liées aux divers chocs occasionnés aux Produits RESIN PRO ;
- les opérations d'entretien courant (vidanges, réglages, affûtage, etc.) n'entrent pas dans le cadre de la garantie commerciale offerte par les Fournisseurs.

16.3. Service après-vente

En cas de problème dans l'utilisation ou l'installation d'un Produit RESIN PRO, RESIN PRO met à la disposition du Client une assistance téléphonique ouverte 5 jours/7, hors jours fériés légaux en France, de 9 heures à 17 heures afin d'apporter tous les conseils nécessaires à la mise en œuvre des Produits RESIN PRO. Cette assistance est payante et joignable au 06 45 82 56 74 (coût d'un appel local).

En cas de Produit RESIN PRO défectueux ou abimé, hors non-conformité et vice caché, le Client peut contacter RESIN PRO par téléphone au numéro 03 44 07 72 41 ou par message via le formulaire suivant : <https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/>.

ARTICLE 17. RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

Outre les limites de responsabilité décrites par ailleurs dans les CGV, la responsabilité de RESIN PRO, ne peut pas être engagée lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie, les CGV, ou encore en cas de fait d'un tiers ou en cas de force majeure.

RESIN PRO décline toute responsabilité pour tout manquement à l'une quelconque de ses obligations contractuelles dans l'hypothèse d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence associée.

ARTICLE 18. RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits RESIN PRO et les Cartes Cadeaux vendues restent la propriété de RESIN PRO jusqu'au paiement complet de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits RESIN PRO, formations et Cartes Cadeaux concernés.

Le transfert des risques de perte ou de détérioration est néanmoins opéré entre les mains du Client à compter de la livraison ou du retrait des Produits RESIN PRO ou des Cartes Cadeaux.

ARTICLE 19. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET COOKIES

19.1 Cookies

Lorsque l'Utilisateur navigue sur le Site et procède à une Commande, celui-ci est susceptible de déposer des « cookies », fichiers textes très simples, sur l'ordinateur ou autre support de connexion au Site. La page dédiée « Cookies » est accessible en cliquant [ici](#).

19.2 Données à caractère personnel

Les données collectées via les formulaires du Site ou la réalisation de Commande ou toute autre demande

en lien avec une Commande font l'objet d'un traitement automatisé de données. L'Utilisateur peut consulter la page dédiée à la protection des données à caractère personnel par RESIN PRO « Politique de protection des données à caractère personnel » en cliquant [ici](#) et à celle dédiée à la protection des données à caractère personnel par Scalapay <https://www.scalapay.com/fr/privacy>.

ARTICLE 20. CESSION

RESIN PRO se réserve le droit de transférer à toute société de son choix tout ou partie des droits et obligations nées entre l'Utilisateur et RESIN PRO au titre des présentes CGV et en informera au préalable l'Utilisateur conformément au droit applicable.

ARTICLE 21. CONVENTION DE PREUVE

Les documents électroniques échangés par voie électronique entre RESIN PRO et l'Utilisateur (documents, notifications, courriels, factures, exemplaire des CGV etc.) sont considérés comme des écrits ayant la même valeur que celle accordée à l'original au sens de l'article 1366 du Code civil sous réserve de respecter les conditions exigées par cet article notamment en termes d'identification et d'intégrité. Ils pourront, le cas échéant, constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1379 du Code civil, de sorte que l'Utilisateur est invité à les conserver.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées (notamment les éléments d'identification et les données de connexion) dans le cadre des présentes CGV, en particulier dans le cadre de la passation d'une Commande, pourront être admissibles devant les juridictions et constituer des éléments de preuve des données et éléments qu'ils matérialisent ainsi que des signatures qu'ils expriment, s'ils se conforment aux exigences du droit en vigueur et notamment de l'article 1367 du Code civil.

Il est entendu que le présent article n'a ni pour effet ni pour objet de limiter la possibilité pour le Client d'apporter une preuve contraire ni tout autre moyen de preuve à sa disposition.

En tout état de cause, conformément à l'article L.213-1 du Code de la consommation, RESIN PRO procède, pour toute Commande d'un montant supérieur à 120 €, à l'archivage du contrat de vente conclu avec le Client pendant une durée de dix (10) ans à compter de la livraison ou du retrait de la Commande concernée.

Sont ainsi conservés : le détail de la Commande, le descriptif des Produits RESIN PRO et des Cartes Cadeaux commandés, les CGV en vigueur au jour de la Commande, les éléments fournis par le Client pour la Commande. Ces éléments seront communiqués à l'Utilisateur qui le sollicite, à tout moment, pendant cette durée.

RESIN PRO procède également systématiquement à un archivage des preuves de Commandes et de facturation dans des conditions de sécurité assurées par des moyens de l'état de la technique de nature à assurer l'authenticité et l'intégrité des fichiers afférents pouvant être délivrés en cas de besoin.

ARTICLE 22. NON RENONCIATION ET INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Le fait pour RESIN PRO de ne pas exercer tout ou partie de ses droits à l'égard d'un Utilisateur, en vertudes présentes CGV, ne vaut pas renonciation à son exercice ultérieur.

Si une quelconque des clauses des CGV devait être frappée de nullité ou déclarée inapplicable pour quelque cause que ce soit, les autres clauses resteraient néanmoins en vigueur.

ARTICLE 23. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les CGV sont soumises pour leur validité, leur interprétation et leur exécution, à la loi française.

En cas de différend survenant au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes CGV, l'Utilisateur et RESIN PRO s'efforceront de le régler à l'amiable.

Dans tous les cas, y compris si l'Utilisateur n'est pas satisfait de la réponse apportée par le service Client Internet de RESIN PRO, ou en cas d'absence de réponse ou d'accord trouvé entre l'Utilisateur et RESIN PRO, l'Utilisateur consommateur est informé de la possibilité de recourir en cas de contestation relative aux présentes Conditions Générales de Vente, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode de règlement alternatif des différends. Il peut notamment saisir le médiateur du e-commerce FEVAD, 60 rue de la Boétie 75008 PARIS (qui peut être saisi par ce lien www.mediateurfevad.fr).

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

L'Utilisateur peut également soumettre le litige sur la plateforme de « Règlement des Litiges en Ligne » (RLL) accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

Tout litige qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant le Tribunal compétent.

ARTICLE 24. CONTACT

Toute question ou réclamation en lien avec les CGV peut être formulée selon les modalités suivantes :

- soit et de préférence via le formulaire de contact du Site via le lien suivant : <https://resinpro.fr/pages/contactez-nous/>
- soit par téléphone au numéro suivant : 0344077241
- soit via le chat proposé sur le Site, lequel peut selon le type de question/réclamation concerné, renvoyer le Client à utiliser une des autres modalités de contact.

L'Utilisateur est également invité à consulter les questions/réponses proposées sur le Site rassemblant des réponses aux questions fréquentes en lien avec les CGV accessible dans la Rubrique « Blog ».

Pour toute autre demande ne concernant pas le Site ou ne concernant pas une Commande, RESIN PRO est invité à contacter : info@resinpro.fr.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Je(*)/Nous(*), (nom et prénom) par la présente ma(*)/notre(*) rétractation du contrat portant sur la vente de Produits RESIN PRO et/ou de Carte(s) Cadeaux (*)ci-dessous :

N° de commande : _____

Commandé le : _____ / ____ / _____

Reçu le : ____ / ____ / ____

Votre adresse :

Votre adresse email

: _____

Date ____ / ____ / ____

Signature, en cas de notification du présent formulaire sur papier

(*) Rayez la mention inutile.